



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
MARTINIQUE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R02-2020-054

PUBLIÉ LE 28 MARS 2020

Sommaire

PRÉFECTURE de la MARTINIQUE

R02-2020-03-27-005 - Arrêté portant autorisation dérogatoire d'ouverture des marchés de produits de la mer par les professionnels de la pêche dans les communes littorales de la Martinique (2 pages)

Page 3

PRÉFECTURE de la MARTINIQUE

R02-2020-03-27-005

Arrêté portant autorisation dérogatoire d'ouverture des marchés de produits de la mer par les professionnels de la pêche dans les communes littorales de la Martinique

Arrêté portant autorisation dérogatoire d'ouverture des marchés de produits de la mer par les professionnels de la pêche dans les communes littorales de la Martinique

LE PRÉFET

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n°2020-293 modifié du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire et notamment le III de son article 8 ;

Vu le décret du Président de la République du 5 février 2020 nommant M. Stanislas CAZELLES, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;

Vu l'avis des maires

Vu l'avis du président du comité régional des pêches et élevages marins ;

Considérant que les marchés et étals de produits de la mer répondent à un besoin prioritaire d'approvisionnement alimentaire des habitants à qui ils permettent de s'approvisionner en produits frais, à faible distance de leur domicile et qu'ils permettent ainsi d'éviter les déplacements de plus grande distance ;

Considérant les conditions de l'organisation des marchés de produits de la mer par les professionnels de la pêche et les contrôles mis en place propres à garantir le respect des dispositions des articles 1er et 7 du décret n°2020-293 du 23 mars 2020 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les marchés de produits de la mer des pêcheurs professionnels des communes littorales de Martinique figurant dans le tableau ci-annexé sont autorisés à titre dérogatoire jusqu'au 15 avril 2020, tous les jours de 7 h 00 à 11 h 00.

ARTICLE 2 : Les mesures d'hygiène et les mesures barrière suivantes sont mises en place :

- gestion du flux du public afin de maintenir une distance d'au moins un mètre entre les clients ;
- distance d'au moins deux mètres entre les étals ;
- interdiction de rassembler plus de 100 personnes dans un même lieu.

ARTICLE 2 : Il sera mis fin à la présente autorisation en cas de non-respect des dispositions prescrites par le décret n°2020-293 du 23 mars 2020.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet du préfet, les sous-préfètes des arrondissements du Marin, de la Trinité et de Saint-Pierre, le directeur de la mer, le commandant du groupement de gendarmerie, le directeur de la sécurité publique et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique, et affiché en mairie.

Fort-de-France, le 27 mars 2020



Stanislas CAZELLES

ANNEXE à l'arrêté préfectoral du 27 mars 2020 portant autorisation dérogatoire d'ouverture des marchés de produits de la mer par les professionnels de la pêche dans les communes littorales de la Martinique

Liste des aménagements portuaires d'intérêt territorial (APIT) et lieux autorisés de vente directe de produits de la mer

Commune	Lieu de vente
Anses d'Arlet	Port de pêche-petite anse
Anses d'Arlet	APIT Anse Dufour
Anses d'Arlet	Bourg
Anses d'Arlet	Grande Anse
Basse-Pointe	APIT du bourg
Bellefontaine	Bourg
Carbet	Bourg
Case-Pilote	Port de pêche-bourg
Ducos	APIT canal Cocotte
Fort-de-France	Marché aux poissons
Grand-Rivière	Port de Pêche- Bourg
Le Diamant	APIT La Taupinière
Le Diamant	La cherry
Le François	Port de Pêche - bourg
Le François	APIT de Canal
Le François	Dostaly
Le Lamentin	APIT calebassier
Le Marin	APIT de Duprey
Le Marin	Port de pêche- bourg
Le Précheur	APIT charmeuse
Le Robert	APIT du bourg
Les Trois-îlets	Anse à l'âne
Le Vauclin	APIT de la Baie des Mulets
Le Vauclin	Port de Pêche - bourg
Marigot	APIT du bourg
Rivière-Pilote	APIT de Poirier
Sainte-Anne	APIT du bourg
Sainte-Anne	APIT de Cap Chevalier
Sainte-Luce	APIT du Bourg
Sainte-Luce	APIT de Trois Rivières
Sainte-Marie	APIT du bourg
Saint-Pierre	APIT du bourg
Schoelcher	APIT Fond Lahaye
Trinité	Port de Pêche- Cosmy
Trinité	APIT de Tartane